



Le Guide

RÉUSSIR SA HAIE FORESTIÈRE DANS SON VIGNOBLE



POURQUOI METTRE EN PLACE UNE HAIE ?

LE CONTEXTE HISTORIQUE

Les haies sont usuellement disposées en limites de parcelle pour assurer la séparation des propriétés ou la protection contre l'intrusion. Mais certaines haies sont placées en intérieur de parcelle pour séparer des cultures ou pour attirer une faune utile à l'écosystème en présence. Ces haies sont profitables aux agriculteurs biologiques et durables, aux sylviculteurs, aux permaculteurs, aux maraîchers et aux viticulteurs.

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Suite à l'évacuation d'écoliers pris de malaises après l'épandage d'un produit phytopharmaceutique le 5 mai 2014, le préfet de la Gironde a mis en place un arrêté le 22 Avril 2016. Il fixe des mesures destinées à préserver lieux et établissements accueillants des personnes vulnérables au risque d'exposition aux produits phytopharmaceutiques. Ces règles concernent des interdictions d'épandage. Une des dérogations possibles est la présence d'une haie de 3 mètres minimum entre le site concerné et la parcelle de vigne.



© Arbres et Paysages en Gironde

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS,
CONTACTEZ VOTRE ŒNOLOGUE OU VOTRE TECHNICIEN-RÉFÉRENT !
terre-vive@euralis.com / www.terre-vive.fr

euràlis
NOURRIR VOTRE CONFIANCE

→ COMMENT RAISONNER SA MISE EN PLACE ?

LES DIFFÉRENTES FONCTIONS D'UNE HAIE

PROTECTION



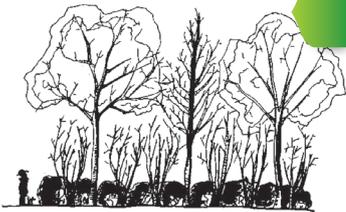
RÔLES PRINCIPAUX

- 1 - La haie doit permettre d'éviter la dérive de produits phytopharmaceutiques lors de leur utilisation. Elle doit répondre aux exigences du décret départemental.
- 2 - La haie est installée en bordure de cours d'eau ou de fossés permanents. Elle a pour fonction de filtrer et de limiter les pollutions par ruissellement superficiel ou souterrain. Elle doit permettre, le cas échéant, de faire bénéficier le propriétaire d'une réduction des surfaces de ZNT (Zone Non Traitée).

PRINCIPALES EXIGENCES

- 1 - La haie doit être dense et fournie, pas ou peu perméable, ce qui implique l'utilisation d'espèces arbustives ou arborées que l'on peut recéper (c'est-à-dire couper près de terre afin d'obtenir de nouvelles pousses) ou d'espèces à fort pouvoir occultant. Afin d'être efficace, il faut augmenter la densité des tiges sur la ligne ou multiplier les lignes avec des plants installés en quinconce. La haie doit avoir au bout de 3-5 ans une hauteur minimum de 3 m ce qui implique l'utilisation d'essences à croissance relativement rapide.
- 2 - Le choix des essences est imposé par le type de sol.

PAYSAGE ET PATRIMOINE



RÔLE PRINCIPAL

L'objectif est l'amélioration du paysage et de l'environnement visuel immédiat des vignes ou des éléments bâtis (châteaux et domaines en particulier).

PRINCIPALES EXIGENCES

Le caractère esthétique et la nécessité de durabilité de la haie imposent le choix d'essences de feuillus nobles naturellement présentes et/ou socialement bien acceptées.

PRODUCTION



RÔLE PRINCIPAL

La haie concernée doit être capable de générer à terme un revenu issu de son exploitation. La production de bois de chauffage est principalement visée.

PRINCIPALES EXIGENCES

La taille de la haie doit être suffisamment importante sur la propriété pour constituer un revenu. La coupe peut être rase ou donner lieu à la création d'arbres têtards dont les branches seront coupées régulièrement.

BIODIVERSITÉ



RÔLE PRINCIPAL

L'objectif est de permettre l'expression d'une biodiversité globale plus importante. La haie doit également permettre le développement de toute une faune auxiliaire, capable de lutter naturellement contre certains pathogènes de la vigne.

PRINCIPALES EXIGENCES

Le choix des essences dépend particulièrement des interactions d'arbres hôtes/espèces auxiliaires/ravageurs.

LES TYPES DE PLANTATION

Il existe une grande variété de haies en fonction des objectifs recherchés et des moyens mis en œuvre :

- **Le nombre de ligne** : simple ligne, double ou triple lignes avec installation des plants en quinconce.
- **L'organisation sur la ligne** : alignement uniquement d'arbres ou d'arbustes, alignement d'arbres avec une alternance d'arbustes.

La plantation de la haie suit globalement un itinéraire technique classique qui peut être entretenu avec des engins agricoles généralement disponibles chez les viticulteurs :

- Préparation du sol (septembre à octobre)
- Plantation (novembre jusqu'à fin mars)

LES DIFFÉRENTES CONTRAINTES

LES CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES

D'un point de vue légal, le code civil article 671 stipule que :

- Tout arbre dépassant 2 m de haut doit être planté à 2 m au moins de la limite séparative de deux propriétés
- Tout arbre ne dépassant pas 2 m de haut doit être planté à 50 cm au moins de la limite séparative

Il en résulte que tout arbre planté à plus de 2 m de la limite séparative peut se développer en hauteur sans limite, même si cela gêne le voisin.

LES CONTRAINTES TECHNIQUES ET CULTURALES

L'objectif du viticulteur sera toujours de trouver l'équilibre entre l'intérêt technique et les contraintes. Il est néanmoins probable qu'en cas d'obligation de planter des haies de protection, il faille adapter son parcellaire.

- La haie ne peut être installée dans l'espace de tournière qui permet aux engins agricoles de faire demi-tour.
- La haie ne doit pas générer d'ombres portées, par conséquent il faut privilégier des orientations EST/OUEST plutôt que NORD/SUD.
- La haie ne doit pas constituer de trou à geler.
- Certaines essences au caractère invasif doivent être proscrites.

Les conditions d'entretien sont également à prendre en compte afin que cela ne devienne pas une contrainte vis-à-vis de l'emploi du temps du viticulteur.



© Arbres et Paysages en Gironde



COMMENT CHOISIR SA COMPOSITION ?

CHOISIR LES ESSENCES

Le choix des essences proposées a été fait selon les principaux critères ci-dessous :

- Des essences **forestières** adaptées aux conditions de sol et de climat,
- Des essences **natives**, déjà présentes dans le paysage local,
- Des essences **classiques**, présentes en pépinière forestière,
- Des essences capables d'être **recepées**,
- Des espèces à **croissance** rapide à assez rapide.

PRENDRE EN COMPTE LE FACTEUR SOL

Les sols viticoles sur lesquels doivent être plantées les haies se caractérisent :

- Par une faible fertilité.
- Par un déficit en matière organique (autour de 1% alors qu'un sol brun forestier se situe entre 8 et 12%),



Euralis propose un outil opérationnel qui permet au viticulteur de choisir sa haie en fonction de ses attentes (protection, biodiversité, paysage, production). Cet outil est composé de quatre kits par type de haies choisies adaptés en fonction du type de sol (sec ou humide) et de son statut acido-basique. Chaque kit comprend les plants, les manchons, les tuteurs et du paillage pour une haie de 10 mètres.

HAIE CLASSIQUE « le bon compromis »

Alignement simple ou double lignes

Plantation tous les 1 m. Espace de 2 m entre les lignes

Essences locales forestières à receper au bout de 2/3 ans puis tous les 6/8 ans

Hauteur finale : 4/8 m

Épaisseur finale : 2/3 m

Fonction	1	2	3	4	5
PROTECTION					
BIODIVERSITÉ					
PAYSAGE					
PRODUCTION					

HAIE RÉGLEMENTAIRE « rapide et pas chère »

Alignement simple. Plantation tous les 1 m

Essences de jardinerie, typiques pour la plantation de haie TOUT type de SOL

Hauteur finale : 4/8 m

Épaisseur finale : 2/3 m

Fonction	1	2	3	4	5
PROTECTION					
BIODIVERSITÉ					
PAYSAGE					
PRODUCTION					

HAIE RIPICOLE « la protection des cours d'eau »

Alignement simple. Plantation tous les 1 m

Essences adaptées à l'hydromorphie

Hauteur finale : 6/10 m

Épaisseur finale : 2/3 m

Fonction	1	2	3	4	5
PROTECTION					
BIODIVERSITÉ					
PAYSAGE					
PRODUCTION					

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS,

CONTACTEZ VOTRE ŒNOLOGUE OU VOTRE TECHNICIEN-RÉFÉRENT !

terre-vive@euralis.com / www.terre-vive.fr



© Arbres et Paysages en Bionde

HAIE PRESTIGE « Durabilité et élégance »

Alignement simple ou double lignes
 Plantation tous les 4 à 5 m
 Essences locales forestières ou d'ornement
 Hauteur finale : 20/25 m
 Épaisseur finale : 2/3 m

Fonction	1	2	3	4	5
PROTECTION					
BIODIVERSITÉ					
PAYSAGE					
PRODUCTION					

HAIE BOIS « L'investissement long terme »

Alignement simple ou double lignes
 Plantation tous les 4 à 5 m
 Essences locales forestières
 Hauteur finale : 15/20 m
 Épaisseur finale : 2/3 m

Fonction	1	2	3	4	5
PROTECTION					
BIODIVERSITÉ					
PAYSAGE					
PRODUCTION					

HAIE BIODIVERSITÉ « Au service de la vigne »

Alignement simple ou double lignes
 Plantation tous les 2/3 m
 Essences locales fruitières et spécifiques
 Hauteur finale : 8/15 m
 Épaisseur finale : 2/3 m

Fonction	1	2	3	4	5
PROTECTION					
BIODIVERSITÉ					
PAYSAGE					
PRODUCTION					

→ PILOTER SA HAIE

CHOISIR LA DATE DE PLANTATION

La période idéale de plantation s'étend de novembre à mi-mars, c'est-à-dire avant la reprise de la végétation.

Il est impératif de planter en dehors des périodes de gel.

CONTRÔLER LA VÉGÉTATION HERBACÉE

Pendant 3-4 ans, les plants auront besoin de soins précis pour leur permettre de croître très rapidement.

L'abondance d'herbes aux alentours du plant est l'une des principales causes d'échec dans la plantation. Il convient de limiter cette végétation herbacée avec une fauche ou un sarclage les deux premières années par deux passages chaque année. Temps nécessaire : environ 2 heures pour 100 m linéaires.

Attention, l'utilisation de désherbant est fortement déconseillée, voir interdite, selon certaines réglementations.

+ Euralis propose donc le paillage inclus dans le kit.

RÉUSSIR SON ARROSAGE

L'arrosage dépend de la nature du sol et de la pluviométrie. Il est nécessaire d'arroser les haies lorsque les étés qui suivent la plantation sont particulièrement secs. Il se justifie quand :

- La plantation est effectuée tard dans la saison (mars) : arroser jusqu'à mi-août
- Les pluies sont absentes en été : arroser avec une fréquence minimale de 10 litres par plant toutes les 3 semaines pendant la période sèche.

SUIVRE LES PLANTS

Un suivi des plants est indispensable durant 5 ans au minimum afin de s'assurer de la formation des arbres et des arbustes.



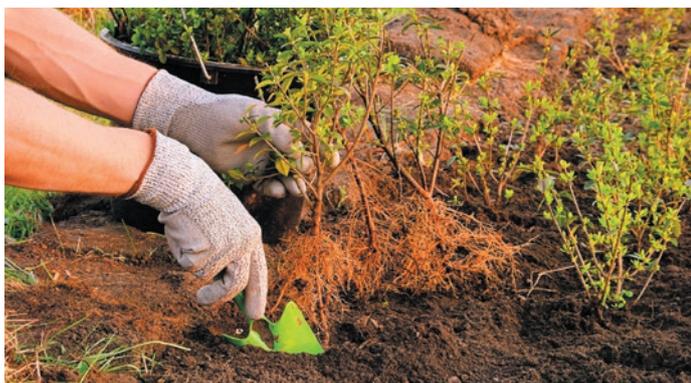
La visite de reprise : elle a lieu à la fin de la première saison de végétation (fin de l'été) qui suit la plantation afin de contrôler la bonne reprise des plants. Une plantation réussie correspond à un taux de reprise supérieur à 95%. En dessous de ce taux, il faut analyser les causes de l'échec et les plants morts sont remplacés, dans l'objectif d'une haie jointive.



Les tailles de formation sont effectuées pour les arbres de haut jet à partir de la deuxième année de plantation ; deux interventions sont prévues entre la deuxième et la cinquième année.



Le recepage, c'est-à-dire couper les plants à environ 10 cm du sol afin de provoquer le départ des rejets depuis la souche, permet d'obtenir des buissons touffus et efficaces contre le vent.



POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS,
CONTACTEZ VOTRE ŒNOLOGUE OU VOTRE TECHNICIEN-RÉFÉRENT !
terre-vive@euralis.com / www.terre-vive.fr

euralis
NOURRIR VOTRE CONFIANCE